

Compte rendu de la réunion PA du CDCA du Nord le 2 avril 2024

Présent-e-s :

Mesdames : Nicole BERNABE, Véronique SCHOUPPE, Mirtille STIEVENARD, Béatrice TORREZ, Hélène LEMAIRE, Michèle BEAREZ.

Messieurs : René HUTTIN, François STASINSKI, Pierre SCHIETTECATTE, Francis LECHER, Daniel GOBLET, Jean-Pierre LAVIEVILLE.

Excusé-e-s :

Mesdames : Barbara COVOËT, Muriel MALLART, Annie BLANC-DELOFFRE, Patricia GUILLAUD.

Messieurs : Patrick FOURNIER, Yvon LEMARQUAND, Jacques BOUCHE .

Trois documents ont été envoyés aux membres de la formation :

- 1) Manifeste de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie HDF : l'espérance de vie de notre région reste inférieure de deux ans par rapport à ce qui se passe au plan national. Or, la consommation de soins y est importante. C'est une prise charge tardive des soins et les conditions environnementales qui peuvent expliquer ce retard. Les acteurs rassemblés au sein de la CRSA pensent que seuls des efforts importants dans le domaine de la **prévention** peuvent permettre à la région de rattraper ce retard. Ils souhaitent que les crédits consacrés par l'ARS à la prévention augmentent très sensiblement tout au long du Projet régional de Santé, bien au-delà des sommes actuelles.

- 2) Article de la Voix du Nord du 23 mars 2024 sur les EHPAD en grandes difficultés financières (alerte de la Fédération hospitalière de France) : 90% des EHPAD publics sont déficitaires. Ils reçoivent des publics de plus en plus dépendants. Leur avenir est incertain.

Il y a 135 EHPAD publics dans le Nord-Pas-de-Calais. 48% des résidents sont dans un EHPAD public. Le taux d'occupation est de 93,9% dans le Nord. Le prix médian d'une journée en EHPAD public est de 64,36€ par jour dans le Nord. (86,60€ en EHPAD privé) Une aide d'urgence de l'Etat a permis de sauver de la faillite 19 EHPAD des Hauts de France pendant l'été 2023. Mais cela ne va pas permettre de sauver la situation. Il faut une politique nationale d'ampleur de soutien aux EHPAD et revoir le financement ternaire. La loi « Grand âge » présente quelques points d'évolution par rapport à ces établissements.

On y parle de moduler le tarif d'hébergement en fonction des ressources sauf pour les personnes qui bénéficient de l'aide sociale départementale. On y évoque ensuite la possibilité de groupements territoriaux d'établissement sociaux et médico-sociaux. Le forfait soins pourrait être mobilisé pour la prévention mais il est déjà insuffisant, cela paraît difficile. Il y est également question de permettre aux services de la répression des fraudes d'échanger des documents avec la CNSA, le Département et l'ARS. L'amendement préconisant que 10% des bénéficiaires soient utilisés pour le bien-être des résidents a été supprimé par le Sénat. Enfin, un certain nombre de places devront être réservées à l'accueil de nuit dans les EHPAD et résidences autonomie.

Il n'est pas vrai de dire que les EHPAD sont en déficit parce que le taux d'occupation est insuffisant d'autant que l'ARS n'a pas tenu compte de la baisse du taux d'occupation pour calculer son financement. C'est l'insuffisance initiale de financement qui est la cause principale du déficit.

Regrouper et constituer de grosses structures plus éloignées n'est pas du tout la demande des personnes âgées et des familles. Cela pose la question de proximité.

Si des personnes dépendantes ne peuvent plus accéder à un EHPAD, cela va retomber forcément sur les aidants familiaux. Il y a une abondante littérature sur les aidants en ce moment, axée essentiellement sur le répit. l'accent est mis sur les aidants et les aides techniques.

Avec le virage domiciliaire, il aurait fallu mettre en place un réseau de santé publique à domicile. Cela n'a pas été fait.

Beaucoup de gens désirent rester chez eux le plus longtemps possible. Encore faut-il qu'ils puissent le faire en sécurité.

Un autre problème est l'inadaptation des logements.

Sur la question du vieillissement et des pathologies neurodégénératives, il n'y a pas qu'une réponse. Il faut qu'une offre diversifiée existe pour répondre aux étapes de vie et aux souhaits des personnes âgées, des familles et du personnel et qu'elle soit financée correctement pour que ce soit viable pour les structures, les salariés et les résidents.

Certes, la question du financement n'est pas simple. Mais il y a une volonté politique de ne pas créer un service public de la dépendance, de faire des économies sur les chômeurs, les pauvres, les vieux et les malades. Combien de fois la loi « bien vieillir » a été repoussée !

La loi de programmation annuelle pour le grand âge promise par la Ministre des Solidarités est en attente de la décision du Conseil d'Etat pour voir si elle juridiquement valable.

La loi bien vieillir a été validée par les parlementaires et les sénateurs (après suppression de plusieurs dispositions). Suite à cela, on aurait dû avoir la loi grand âge mais le gouvernement a décidé qu'il fallait attendre.

Dans la loi « bien vieillir », on parle du financement des déplacements de l'aide à domicile. Madame Lemaire explique que la convention collective de l'UNA prévoit un remboursement de 38 centimes le kilomètre. On a dit à l'UNA et aux autres acteurs de la branche que s'ils passaient à 55 centimes du kilomètre, l'Etat compenserait. Le deal était pour les fédérations d'employeurs d'augmenter la prise en charge et la CNSA financerait les départements qui accepteraient de compenser l'augmentation. Mais nos frais de financement ne sont pas du tout pris en charge par le Département. Ce n'est qu'un effet d'annonce. On a fléchi de l'argent qui ne sera pas versé sauf si les réactions des fédérations d'employeurs amènent des changements ultérieurs.

3) Quelques éléments de la loi « bien vieillir »

En ce qui concerne les SAAD, il y a des retards de paiement énormes. Certaines dotations qualité auraient dues être versées en février et cela n'a pas été fait pour toutes les structures. De même les avances mensuelles de trésorerie n'ont pas été versées partout sans que l'on sache pourquoi des établissements ont reçu et d'autres non.

Un article de la Voix du Nord paru le 31 mars 2024 annonce que le Département du Nord n'a pas de problème de trésorerie parce que la gestion est rigoureuse et également parce le nombre de bénéficiaires du RSA diminue suite à la politique volontariste de retour à l'emploi menée (Lors d'un des derniers Conseils départementaux, l'opposition a demandé combien de bénéficiaires avaient été rayés du dispositif mais il n'y a pas eu de réponse).

Madame Torrez nous annonce que les services de proximité en Flandre n'ont plus qu'un budget de fonctionnement pour un an, deux maximum.

Les services de proximité c'était les MAIA qui ont été supprimées au profit des DAC. La DAC ne fait pas le travail sur le territoire de la Flandre maritime et cela revient aux CLIC avec les CCAS. Mais CLIC et CCAS sont remis en question car ils ont moins de moyens. Le CCAS d'Hazebrouck veut aussi faire des économies. Il voulait augmenter la charge des résidents d'une résidence pour des personnes en situation de handicap de 11%. Le CA a refusé et

obtenu un lissage sur deux ans à hauteur de 5 et demi %. Ce sont toutes les conséquences du manque de moyens pour les services de proximité. **Tous les services sont impactés, c'est la réalité du terrain.** On enlève aux CCAS tout ce qui était service pour ne leur confier que de l'administration. A l'association de services à domicile « Bien être » il y aura fin avril quatre postes vacants et on ne parvient pas à recruter.

La plénière départementale de mai a été annulée ce qui va poser problème aux services à domicile car ce 13 mai devaient passer la reconduction des avances trimestrielles et un reliquat de financement de l'avenant 43. Or, l'argent ne peut pas être versé si cela n'a pas été validé par les élus. Les avances ne changent pas les budgets mais permettent de payer les salaires. Les équipes n'ont pas été prévenues. Une réunion est prévue vendredi sur le sujet. La prochaine plénière départementale aura lieu le 24 juin. Ce report aura peut-être d'autres conséquences. Il serait intéressant de connaître la liste des sujets qui devaient être traités lors de cette plénière supprimée.

En Flandre, l'accès aux plans d'aide est plus compliqué que sur la métropole lilloise. Il y a plus de 180 jours de retard entre le dépôt de la demande et l'accord. En attendant, cela retombe sur les familles.

2 Préparation de la journée logement

Lors de la réunion de la commission logement le 20 mars, on a refait un point sur ce qui avait été validé en raison de la présence de nouvelles participantes. On avait axé la journée sur « habitat et vieillissement ». La formation handicap ayant décidé de nous rejoindre, il faut intégrer la dimension handicap d'où deux réunions rapprochées le 13 et le 20 mars. On a prévu une introduction avec présentation diversifiée des offres en matière de logements. On prévoit d'intégrer dans la présentation un power point et des témoignages. Puis il y aura un débat avec la salle d'environ 60 minutes. L'après midi est prévue une table ronde avec des intervenants. Un focus sera mis sur le vieillissement et la prise en compte du choix des personnes et des familles. On a décidé de faire un fascicule qui présente les différentes structures avec les critères principaux. Un groupe de 4 ou 5 personnes va se mettre en place pour élaborer ce support

Points d'attention soulevés lors de la réunion de la commission : identifier les éléments clés pour structurer la présentation, appréhender l'évolution des besoins à court et moyen terme, connaître les différents lieux de vie possibles, l'accessibilité financière des logements, l'accessibilité dans l'environnement permettant de conserver son autonomie dans la vie quotidienne et sociale, choix de la personne.

On a listé les hébergements, médicalisés et non. Notre objectif est de nous référer à deux notions : habiter (être logé, vivre dans un territoire, une communauté, avoir des attaches) et le bien-être de la personnes (autonomie, vie quotidienne, mobilité, finances, lien social, interaction avec l'environnement et l'entourage), participation citoyenne (être acteur de sa vie et de sa ville). On a décidé le calendrier des prochaines commissions. Quatre personnes des PH participeront à la commission. Elles vont lister leurs attentes et repérer les structures pour personnes en situation de handicap de 60 ans et plus. On a parlé des travaux menés par la CARSAT. En réponse à notre demande de prêt d'une salle et d'une subvention, nous avons entendu lors de la dernière plénière que le Département voulait limiter l'initiative à une demi-journée. Cela est incompatible avec le projet. Il va donc falloir organiser la journée par nous-mêmes. Il n'y a eu aucun échange avec le Département sur ce que nous voulions faire avant que la proposition d'une demi-journée nous soit faite.

Le 6 juin, lors de la commission mixte, Madame Lovato va nous présenter l'habitat inclusif. Il y a aura une journée de visite sur l'habitat inclusif en juin et une autre journée sur les alternatives gérées par le Département en septembre.

La présentation annoncée des projets retenus dans le cadre de la Conférence des Financeurs 2021-2023 n'ayant finalement pas lieu, nous passons aux questions diverses :

Monsieur Lavieville rappelle que lors du CDCA précédents les deux vice-présidents des formations PA et PH rencontraient la vice-Présidente en charge du CDCA pour établir l'ordre du jour des plénières. **Il insiste également sur la nécessité de recevoir les documents avant les réunions pour pouvoir intervenir.** Il lui a été précisé que pour la dernière plénière, Monsieur Coustellier avait appelé la vice-présidente PA pour se mettre d'accord sur quelques points de l'ordre du jour de la réunion, après que la formation a envoyé une liste de questions auxquelles elle attendait des réponses, ainsi que les deux avis concernant les SAAD, EHPAD et CLIC. Par rapport à l'envoi des documents à l'avance, nous avons insisté à plusieurs reprises. Les photocopies des diaporamas sont uniquement données aux vice-présidents au début de la réunion. Et lorsque l'on demande que, faute de mieux, les diaporamas soient envoyés à tous après la plénière, on nous le promet mais on ne les reçoit pas.

Un certain nombre de sujets de mécontentement sont exprimés :

Les liens avec les vice-présidentes sont quasi inexistantes.

Le bureau PA a rencontré le 12 octobre 2023 des personnes de la Direction de l'Autonomie pour parler du fonctionnement. Mais rien n'a changé. Faut-il solliciter un nouveau rendez-vous ? A cette même réunion, deux sujets d'intervention du Département lors de nos formations avaient été définis et programmés à des dates précises. : projets retenus par la conférence des Financeurs le 6 février 2023 et les nouveaux services autonomie le 2 avril 2023. Mais cela ne s'est pas fait.

Les deux formations avaient demandé une plénière extraordinaire sur le fonctionnement mais cela a été mal compris : on nous a programmé une plénière sur la politique du handicap.

Nous apprenons que l'ancien CDCA avait obtenu que l'instance vienne présenter ses avis devant la commission sociale du Conseil départemental. Ce n'est plus le cas actuellement.

Le code de l'action sociale et des familles (version du 21 avril 2021) spécifie à l'article L149-1 modifié par la LOI n0 2018-1021 du 23 novembre 2018-art.129 :

« Le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est consulté sur la programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens alloués par l'Agence régionale de santé, le Département et les régimes de base d'assurance vieillesse à la politique départementale de l'autonomie. »

Si cela nous est présenté après le vote du Conseil départemental, quel sens cela ,a-t-il ?

Nous notons que lors des plénières, on ne tient aucun compte des personnes en situation de handicap, mal voyantes, mal entendantes...

Le bureau de la formation va préparer un courrier qui sera envoyé aux deux formations pour accord (ou non) puis adressé à Monsieur Poiret, Madame Seels et Madame Clerc.

On peut faire un premier recensement des dysfonctionnement en partant de la loi et du règlement intérieur et des comptes rendus de séances. Il faut commencer par le rappel de la loi qui institue le CDCA et les aspects de fonctionnement obligatoires.

Monsieur Werquin nous dit que nous pouvons le solliciter si nous voulons travailler la question de la bientraitance et de la maltraitance.

Le 15 juin est la journée internationale de lutte contre la maltraitance. Une prise de position de la formation pour cette date sur ce sujet serait la bienvenue. Il faut voir si cela est compatible avec notre programme actuel de travail.

Un rapport biennal doit être transmis au HCFEA pour la fin juin. Il nous faut obtenir le questionnaire.

Pour le Bureau
Michèle Béarez